

SEANCE DU 22 septembre 2022

Convocation du **15/09/2022**
Date de publication : 27/09/2022
Conseillers en exercice : **043**
Présents : **033**
Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-deux, et le jeudi vingt-deux septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **009-220922**

**OBJET : FINANCES, BUDGET,
ECONOMIE, EMPLOI**

Approbation d'une redevance
d'occupation du domaine public
relative aux bornes de recharge
électriques.

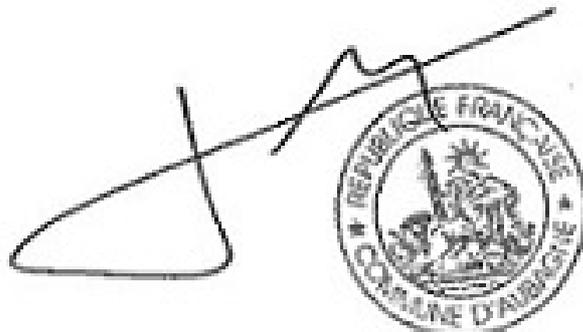
PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur
AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe,
Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame
HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur
MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur
LOUIS Jean-Bernard Adjoint,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique,
Monsieur JARQUE Patrice, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame
BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Monsieur
CANTARINI Stéphane, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy,
Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA Dominique,
Monsieur CHERIET Ahmed, Monsieur GRANDJEAN Denis,
Madame FARDOUX Clémentine, Madame BOUGEAREL Michèle,
Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur
PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu Conseillers
Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Monsieur LOUIS
Jean-Bernard), Madame GABRIEL Julie (donne pouvoir à Madame
AMARANTINIS Sophie), Madame ROUX Magali (donne pouvoir à
Madame DUPLAN Irène), Monsieur CHAMLA Franck-Clément
(donne pouvoir à Monsieur GUEDJ Laurent), Madame THIBAUD
Faustine (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220922-220922_09-DE
Reçu le 29/09/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=103016KNJ492,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
29/09/2022



Délibération n° 009-220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022 (suite)

COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur PANGOURASSOU Jérémy), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Monsieur GRANDJEAN Denis), Monsieur SALONE Arthur (donne pouvoir à Monsieur CHERIET Ahmed), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Monsieur LATZ Alexandre (donne pouvoir à Monsieur PERRIN-TOININ Yves)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Madame Danielle MENET rapporte :

Faisant de l'écologie positive l'une de ses priorités déclinées dans ses politiques publiques, la Ville d'Aubagne entend faciliter le recours aux véhicules électriques et permettre l'installation de bornes de recharge électriques sur l'ensemble de son territoire.

C'est pourquoi, il convient d'actualiser le régime de droit de place pour l'occupation du domaine public.

Les bornes seront implantées aux emplacements suivants :

N° de BORNE	LIEU	ADRESSE	LOCALISATION	REDEVANCE D'OCCUPATION FIXE
BORNE 0363	AUBAGNE	41 Allée des Faïenciers	43.294936 , 5.569757	300 €
BORNE 0364	AUBAGNE	Avenue Roger Salengro	43.300493 , 5.569778	300 €
BORNE 0711	AUBAGNE	Avenue Maximilien Robespierre	43.286064, 5.582206	300 €
BORNE 0751	AUBAGNE	Avenue des Goums	43.292837, 5.563742	300 €
BORNE 0752	AUBAGNE	10-18 Avenue Antide Boyer	43.294546, 5.565299	300 €
BORNE 0754	AUBAGNE	115 Allée des Verriers	43.295519, 5.569882	300 €
BORNE 0755	AUBAGNE	26-20 Avenue Gabriel Péri	43.295465, 5.572421	300 €

Cette redevance annuelle fixe, à laquelle sera soumis le titulaire du marché correspondant, est forfaitaire et comprend : la location, l'abonnement, les mètres linéaires de tranchées nécessaires au raccordement ENEDIS, la surface occupée par la borne ainsi que les stationnements occupés en surface pour les deux emplacements, le mobilier urbain de protection et de signalisation verticale.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220922-220922_09-DE
Reçu le 29/09/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
29/09/2022



Délibération n° 009-220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022 (suite)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU la délibération n° 17-131221 du Conseil Municipal du 13 Décembre 2021 portant sur l'approbation des tarifs des droits de place et d'occupation du domaine public communal 2022,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la redevance d'occupation fixée pour les bornes de recharge électriques prochainement installées sur le territoire de la Commune ;

ARTICLE 2 : de PRECISER que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7336 du budget de l'exercice en cours si l'installation est réalisée avant la clôture du présent exercice et sur les exercices suivants.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220922-220922_09-DE
Reçu le 29/09/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
29/09/2022

